PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **01 mars 2023** à **15 h 00** à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Monsieur Sylvain Brazeau ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

Absence motivée de Messieurs Patrick Delforge et Alain Laprade.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 15 h 06 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2509-03-23 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2510-03-23 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 01 mars 2023.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1 février 2023;
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 février 2023;
5. Approbation des comptes à payer au 1 mars 2023;
6. Autorisation d'achat de nouvelles lampes pour réacteur UV;
7. Autorisation réparation inverseur d'urgence 250 kw – phase 2;
8. Correspondance;
   a) Approbation du MAMH du règlement d'emprunt no.8
9. Varia;
10. Parole à l'assistance;
11. Levée de l'assemblée ordinaire du 01 mars 2023.

ADOPTÉE

2511-03-23 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 01 février 2023**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 01 février 2023 à 16 :00.

ADOPTÉE

2512-03-23 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 06 février 2023**

Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 06 février 2023 à 09 :00.

ADOPTÉE

2513-03-23 **Approbation des comptes à payer au 01 mars 2023**

Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 01 mars 2023 au montant total de 87 357.15$ à savoir les chèques numéro 4531 à 4539 pour un montant de 80 581.85$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 6775.30$. Les chèques numéro 4532 à 4536 inclusivement ont été annulé pour cause de problème d'impression.

ADOPTÉE

2514-03-23 **Autorisation d'achat de nouvelles lampes pour réacteur UV**

ATTENDUE QUE les lampes de nos réacteurs UV sont rendus au maximum de leur durée de vie utile.

ATTENDUE QUE le technicien spécialiste de nos réacteurs UV de l'entreprise Brault Maxtech nous recommande de remplacer les lampes UV de notre premier banc de désinfection et de conserver les lampes encore fonctionnelles pour le remplacement des lampes qui feront défaut au courant de la prochaine année afin de reporter le remplacement de l'autre moitiée à l'année 2024 afin de répartir les frais.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil d'administration approuvent l'achat de 42 lampes UV tel que proposé dans la soumission no.12493 de l'entreprise Brault Maxtech pour un montant de 15 770.00$ incluant le transport plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit appliquée au fond de réserve - équipements no. 5590002.

ADOPTÉE

2515-03-23 **Autorisation réparation inverseur d'urgence 250 kw – Phase 2**

CONSIDÉRANT QUE suite aux première réparation qui consistait au remplacement de la carte de contrôle de l'inverseur d'urgence qui avait grillé d'autres éléments doivent être remplacés.

CONSIDÉRANT QU'après la visite du technicien, deux contacteurs principaux doivent être remplacés puisqu'endommagé également.

Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil d'administration approuvent la réparation tel que spécifée dans la soumission no. 201 de l'entreprise DRUMCO Énergie pour un montant 6475.94 $ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit appliquée au poste no. 2410530.

ADOPTÉE

Correspondance

Nous avons reçu la lettre d'approbation du MAMH pour le règlement d'emprunt no.8 – Vidange des boues des étangs aérés.

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2516-03-23 **Levée de l'assemblée ordinaire du 01 mars 2023**

Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée ordinaire du 01 mars 2023 soit levée à 15 h 21

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire